

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 31/07/2020

REFERENCE : MARS N°2020_69

OBJET : APPROVISIONNEMENT EN MASQUES ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICOSOCIAUX

Pour action

- Établissements hospitaliers SAMU / Centre 15
 Établissements médico-sociaux

Pour information

- DGOS ARS SpF
 DGCS ARS de Zone ANSM Autre :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de l'épidémie de Covid19, l'Etat a organisé la distribution de masques et de certains équipements de protection individuelle (EPI) aux acteurs des secteurs sanitaire et médico-social.

Pour approvisionner les établissements et services en masques et équipements de protection individuelle lors de la crise, les autorités ont mis en œuvre une chaîne logistique exceptionnelle, conformément à l'arrêté du 14 mars 2020 et au MINSANTE n°98 du 5 mai 2020. Cette chaîne comprend le ministère, pour la définition et le suivi de la doctrine, une cellule de crise logistique dédiée et Santé publique France pour l'approvisionnement, et des acteurs privés et publics pour la distribution.

Effective depuis mars, cette chaîne d'exception permettra d'approvisionner les établissements de santé et médico-sociaux, les praticiens libéraux et les laboratoires jusqu'au 30 septembre, date prévue du retour à la situation courante d'approvisionnement.

L'objectif est de permettre une transition progressive vers un retour à un fonctionnement « courant », tout en maintenant une continuité de distribution aux établissements et en officine jusque fin septembre.

Ainsi, les GHT continuent à recevoir des masques chirurgicaux et FFP2, ainsi que des EPI (notamment des blouses et des gants, actuellement en tension). Les ARS restent les interlocutrices privilégiées des établissements de santé et médico-sociaux pour toute demande ou interrogation concernant les dotations. Le centre de crise, avec le soutien de la CCIL-MS jusque fin août, procède à un recensement *via* les ARS des demandes d'adaptation des flux pour la période estivale (masques et EPI).

Les flux spéciaux, notamment à destination des pompiers, prestataires de santé à domicile (PSAD) et des sites de l'Etablissement Français du Sang (EFS), se poursuivent également selon les modalités actuelles.

Les officines de pharmacies continuent à recevoir des masques en flux tiré, en faisant remonter leurs besoins à leur grossiste répartiteur principal, qui transmet les demandes au dépositaire CSP. Ces dotations sont destinées aux professionnels de santé et du domicile et aux personnes malades, contact ou à très haut risque médical, sur prescription médicale.

Les établissements, services, praticiens et laboratoires doivent anticiper le retour à des schémas d'approvisionnement courants à horizon début octobre.

A partir du 30 septembre 2020, l'Etat met fin à sa doctrine de distribution généralisée de masques et d'EPI aux acteurs précédemment cités.

Les derniers envois seront programmés la semaine 40 (28/09 au 04/10), pour des dernières livraisons en semaine 41 en métropole. Les délais d'acheminement pour les Outre-mer étant plus longs, la programmation des livraisons sera discutée spécifiquement avec chaque ARS concernée.

De façon exceptionnelle, des approvisionnements de secours resteraient possibles par la suite pour les bénéficiaires actuels sur demande auprès des ARS. Les ARS transmettront ces demandes urgentes exceptionnelles directement à Santé Publique France qui se chargera de l'organisation de ce flux. Tous les acteurs du système de santé, établissements et services comme professionnels libéraux, doivent donc s'organiser pour être en capacité de s'approvisionner de manière autonome à partir du 30 septembre.

En conséquence, il est fortement conseillé aux établissements et praticiens **d'anticiper ce retour à la normale**, en prenant les actions idoines (ex : passation de marchés...).

Pour une réponse plus adaptée aux besoins des établissements, et pour simplifier les échanges d'information, le déploiement d'un outil de remontée des stocks accessible aux ARS sera mené en août.

Pour faciliter les échanges et unifier le partage d'information, un outil dédié permettra de donner une vision fine des stocks de tous les établissements sanitaires et médico-sociaux. **Cet outil**, développé par la DREES, sera **opérationnel au mois d'août** sur les établissements supports de GHT et l'APHP, puis progressivement élargi à l'ensemble des établissements.

Vous y renseignerez l'état de vos stocks de masques et autres équipements de protection individuelle dans l'outil à une fréquence hebdomadaire, sous la responsabilité du directeur de l'établissement. Les informations collectées permettront d'ajuster la politique de distribution des stocks Etat à chaque établissement, et de mettre en œuvre des réapprovisionnements d'urgence le cas échéant. Au-delà de la période de distribution des stocks Etat, l'outil permettra de déceler et anticiper les tensions d'approvisionnement.

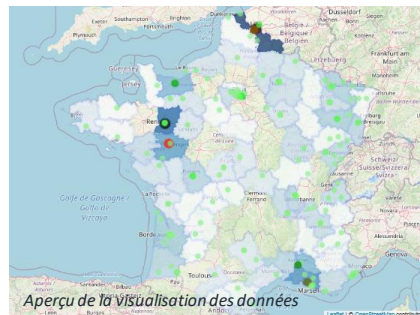
Vous recevrez des codes de connexion dans les prochaines semaines.

La plateforme de remontée des stocks des établissements pilotée par la DREES sera opérationnelle dès début août, et déployée totalement début septembre

Objectif	➤ Rendre visibles les stocks des établissements de santé et anticiper les situations critiques
Fonctionnalités	➤ Inscription des établissements pour remontée (hebdomadaire) ➤ Paramétrage différencié des alertes ➤ Visibilité (data visualisation) pour le centre de crise et les ARS
Outil	➤ Développé par le MSS, propriété d'Etat ➤ Déjà utilisé pour les laboratoires
Pilotage	➤ Communication initiale prévue (MINSANTE, MARS) ➤ Pilotage conjoint DSS / DREES
Pour discussion	• Possibilité d'étendre au secteur privé • Rapprochement avec MyPUI

137 Établissements support des GHT connectés début août, dont l'AP-HP

3 089 Établissements de santé connectés début septembre



En prévision d'un rebond épidémique, un stock stratégique national et un stock de sécurité dans les établissements et auprès des praticiens devront permettre d'assurer la continuité de l'approvisionnement en masques et équipements de protection individuelle.

Nous vous informons qu'un stock stratégique national est en cours de constitution. Ce stock, géré par Santé publique France, permettra de couvrir le délai d'approvisionnement à l'international en cas de rebond épidémique. Il est dimensionné à :

- **10 semaines de consommation de crise pour les masques chirurgicaux et FFP2 ;**
- la prise en charge de **l'activité Covid+ pour 12 000 patients** (réanimation et post réanimation), pour effectuer les prélèvements et tests biologiques spécifiques Covid (ville et hôpital) et également pour **la part d'activité Covid des secteurs d'urgences (SAMU, SMUR) et pour la prise en charge des personnes Covid du secteur médicosocial**

En complément, nous demandons à chaque établissement de constituer un stock de sécurité correspondant à 3 semaines de consommation de crise sur les équipements suivants : masques chirurgicaux, masques FFP2, blouses, tabliers, gants, charlottes, lunettes. Le niveau du stock permettra la mise en route de schémas d'approvisionnement de crise, en intégrant une marge de sécurité.

Ce stock devra être constitué fin septembre et renseigné dans l'outil de suivi des stocks.

En prévision d'un rebond épidémique, une chaîne logistique de crise renouvelée est en cours de construction.

La chaîne d'exception actuelle s'est heurtée à plusieurs difficultés structurelles, amplifiant la charge de travail considérable qu'elle a nécessité. Un modèle logistique optimisé pour la gestion des futures crises est en cours d'élaboration, et sera présenté d'ici le 30/09 aux acteurs.

A titre d'hypothèse, les principales évolutions prévues concernent la dimension et le périmètre du stock stratégique, comme évoqué précédemment, et la distribution directe aux établissements de santé et médico-sociaux, sans passer par les GHT. Ces évolutions ont pour objectif de sécuriser l'approvisionnement et d'améliorer la fluidité des échanges en temps de crise.

Pour ce faire, les établissements auraient accès à un **portail de commande**, interfacé à une **plateforme logistique dédiée** et au **stock stratégique**, géré par Santé publique France.

Hors temps de crise, un consortium formé par UniHa et le Resah utiliserait le portail et la plateforme logistique pour leurs activités courantes. Les établissements qui en feraient le choix pourront commander par le portail, sur la base d'offres proposées par le consortium. Ainsi, les outils et compétences seraient maintenues à l'état de l'art avec des flux multiples et de forte ampleur, permettant un départ lancé en cas de crise.

Pour votre information, les acteurs du système de santé seront informés de ces différents éléments *via* un MINSANTE, un Message d'Alerte Rapide Sanitaire (MARS), DGS Urgent ainsi qu'un message DGCS-ALERTE-COVID.

Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre mobilisation tout au long de cette période de régulation nationale, et plus globalement sur toute la période de la crise sanitaire. La réussite d'une transition fluide vers un retour à un fonctionnement normal des approvisionnements des professionnels de santé en masques et EPI tient essentiellement à votre engagement dans la démarche présentée ci-dessus.

Plus d'informations sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/article/dans-les-etablissements-de-sante-recommandations-covid-19-et-prise-en-charge>

Katia Julienne

Pr. Jérôme Salomon

Virginie Lasserre

Directrice générale de l'offre de soins

Directeur Général de la Santé

Directrice générale de la cohésion sociale